


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt

Le Huit Décembre , le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dument  
convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 30.11.2020

Envoyé en préfecture le 10/12/2020  
Reçu en préfecture le 10/12/2020  
Affiché le   
ID : 085-218502672-20201208-20200999-DE

**PRESENTS :** FROMENT R., BOURNEL P., ROBIN A., SUREAU M., GROLEAU D., KLEIN-ARRIGHI A-C,  
TRAVAUX J., ADAM V., CLOCHETTE S.

**ABSENT :** CHEVRIER S., ARCHAMBAUD M., SOUCEK N.

Secrétaire de séance : Mme KLEIN-ARRIGHI Anne Claire

Pouvoir de Mme CHEVRIER Sandrine à Mme ADAM Véronique

Pouvoir de Mme ARCHAMBAUD Monia à Mme ROBIN Annie

Pouvoir de Mme SOUCEK Nathalie à Mr FROMENT René

**Extrait N° 2020- 99 :**

**APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU ZONAGE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DOMESTIQUES  
DE LA COMMUNE :**

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient d'approuver la révision du zonage  
d'assainissement des eaux usées domestiques de la Commune.

**VU** la loi sur l'eau du 03 janvier 1992 ;

**VU** l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 9 Décembre 2016 approuvant le Zonage  
d'Assainissement, mis en révision.

**VU** l'arrêté de la Communauté de Communes du Sud Vendée Littoral n°005/2018 du 1<sup>er</sup> Mars 2018  
prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la mise à jour du plan de zonage  
d'assainissement des eaux usées domestiques de la Commune.

**VU** les avis, les conclusions et le rapport du Commissaire Enquêteur ;

**Considérant** l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur sur la mise à jour du Zonage  
d'Assainissement.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées domestiques de la  
commune

La présente délibération :

- fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois ; en outre, mention de cet affichage sera insérée  
en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

- sera publié au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du code général des  
collectivités territoriales.

Le zonage d'assainissement des eaux usées domestiques de la Commune, approuvé est tenu à la  
disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture.

Le présent dossier sera annexé au PLU pour une diffusion conjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des modalités de  
publicité.

Fait et délibéré en Mairie,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 8 Décembre 2020

Le Maire, Mr FROMENT René

